

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2005881	Date d'inspection Le 09 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie des Grands Amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 172 280 Route Dundee NB E8E 1Y5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	08 févr. 2023	08 févr. 2023
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- La lacune est maintenant conforme. - Le ratio ne fut pas vérifié, car le suivi, ça fait par courriel.

original signé par Mona Martin	Le 08 février 2023
_____ Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	_____ Date
original signé par Yvette Maltais	Le 08 février 2023
_____ Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	_____ Date